

Questions posées par les internautes au président de la FFN

Bonjour, pourquoi ni a-t'il pas de lieux Naturiste en bord de Garonne, et surtout près de Toulouse. Merci pour la réponse.

Merci pour ta question qui me permet de rappeler que notre Art de vivre est porté par des femmes et des hommes désireux de donner à partager les nombreux bienfaits.

Cette mission d'éducation populaire est l'œuvre de volontaires bénévoles qui acceptent de s'engager à participer à notre projet collectif.

Soyez assuré que dès que nous aurons connaissance de personnes désireuses de porter un projet sur ce territoire, nous serons tout disposés à les aider dans leur démarche. Je reste attentif.

Qui décide de la répartition du budget sachant que le seul vote qui existe est pour l'approuver?

Comme tout budget, que ce soit dans une entreprise, une collectivité, au niveau de notre pays, à la Fédération, il est préparé par une équipe qui le soumet au groupe qui a le pouvoir de décision.

A la Fédération, le bureau élu, par l'intermédiaire du président, prépare une proposition soumise au conseil d'administration qui décide des affectations.

C'est le conseil d'administration qui soumet au vote de l'assemblée générale le budget qui lui semble en mesure de pouvoir permettre la mise en œuvre de la politique qu'il a défini.

Les électeurs proposent des modifications qui font l'objet de discussions pour se mettre d'accord sur le budget qui sera soumis au vote.

Le budget ainsi défini est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Souhaites-tu être invité à une séance ?

Pourquoi il n'y a plus de pôle région en Aquitaine?

Malheureusement, l'Aquitaine souffre d'un manque de volontaires pour porter un projet. Nous comptons beaucoup sur des militants pour remettre un groupe en place sur cette région très importante et serions intéressé par tes propositions.

Est-il prévu de refaire le site web? Le site ne semble pas à jour.

Le nouveau site web va arriver très bientôt et outre une nouvelle présentation et de nouvelles fonctionnalités, nous travaillons sur le contenu qui avait besoin d'être mis à jour. Un peu de patience, il arrive enfin.

Et il n'y aucune information concernant les actions FFN et celles des diverses associations.

Tu es sans doute un peu sévère, quoi que. Qui est la FFN ?

A quand l'organisation de rencontres sportives comme du foot, du rugby, ping pong, tennis, basket ball ou naked video gaming pour que les jeunes se sentent concernés?

Dès aujourd'hui si tu es volontaire pour organiser, c'est une très bonne nouvelle et tu connais mon adresse, fais-moi signe. president@ffn-naturisme.com

Bonjour et bonne prise de présidence Armand Jamier. Des "myriades" d'événements (portes-ouvertes, sports ,repas, hors-saisons, jeux de sociétés ,etc.....) sont baties par les BUREAUX des assos , que comptes tu VRAIMENT faire pour insuffler/inciter une

|

médiatisation au moins régional (l'hexagone étant trop grand et les sensibilités climatologiques différentes)? Merci

Merci pour ton engagement, nous avons beaucoup de mal à être informé de toutes ces activités à tel point que personnellement je commençais à en douter. Afin de pouvoir communiquer et mettre en place une dynamique, nous avons mis en place une lettre mensuelle à destination de tous nos membres (associations et centres de vacances) pour les inviter chaque début de mois à nous faire part de leurs actions, leurs préoccupations et attentes. Ceci doit nous permettre de les mettre en ligne et de les porter à la connaissance d'un large public. Pour l'instant sur les 350 lettres envoyées chaque 1^{er} de mois, seules une 40aine nous revient, c'est un début ?

Bonjour et félicitation pour cette nomination.

Un certain nombre de naturistes prennent leur licence sans adhérer à un club, soit directement sur le site de la fédération, soit dans un centre commercial lors de leurs vacances. ils se retrouvent un peu isolés par la suite, les instances régionales qui les gèrent ne communiquant pas toujours énormément par rapport aux clubs, plus proche de leurs adhérents directs. Ne serait-il pas intéressant de les regrouper au sein d'un club "virtuel" internet géré par la fédération nationale ?

C'est une idée intéressante à condition de ne pas promettre la lune, c'est une responsabilité qu'il faut prendre au sérieux. A cet instant nous sommes dans l'incapacité de pouvoir compter sur la personne disponible et en capacité de posséder toute la politique de la Fédération avec pour objectif de donner envie à ces licenciés de nous rejoindre dans nos activités.

Nous pensions, certainement à tort, que les directions régionales étaient, sur leur territoire, en mesure de trouver les bons arguments.

Ne perdons pas de vue également que ces naturistes qui font la démarche de donner leur participation financière à la Fédération, le font par profonde conviction et réel souci d'investissement dans notre mission. Je pense beaucoup à eux et ne les remercie pas assez

Où peut-on trouver un bref CV des dirigeants de la FFN, au niveau national et au niveau régional ?

Sur le nouveau site de la Fédération dans la mesure où notre consultation va remporter l'adhésion de tous les membres.

Où peut-on trouver, année après année, les comptes-rendus d'AG, les comptes et les principales statistiques de la Fédération ? Petit commentaire : je cotise régulièrement depuis 1980, et, notamment à l'époque Cardin, je me demandais à quoi servait l'argent que je versais ...

Nous adressons, chaque année ces documents à tous nos membres, je t'invite à te rapprocher de ton équipe de direction de ton association.

En outre nous publions un condensé dans le NNN du mois de juin depuis 8 ans.

87% de ta cotisation sert à financer des actions et 13% sont consacrés à la gestion de la Fédération.

Si tu rencontres des difficultés, n'hésites pas à nous le faire savoir.

Eric Stef semble l'annoncer, mais est-il prévu une diffusion rapide des informations : comptes rendus des réunions et décisions, annonce d'activités, etc ...

Comment peut-on devenir bénévole à la ffn ?merci

C'est très simple, écris au secrétariat ou envoies un message à president@ffn-naturisme.com

Merci, merci.

Un portail internet de la FFN permettant aux adhérent-e-es d'avoir le maximum d'info sur la vie de la Fédé (compte-rendu, actu, trésorerie...). Un extranet ?

Les informations ne sont pas confidentielles, elles seront sur le nouveau site de la Fédération.

Ce bilan régional, le discuter sans asséner d'argument d'autorité : j'ai raison parce que je suis secrétaire inamovible (d'un club dont les adhérents vieillissent et s'en vont petit à petit).

Une des nouvelles missions de l'équipe est d'inviter les responsables des régions et des associations locales à donner à partager, une lettre mensuelle les y invite.

Ce bilan régional, aussi en évitant le "vivons heureux, vivons cachés". On est si bien entre nous depuis si longtemps dans notre petit coin de paradis à nous personnellement ...

N'ayons pas peur ! Ouvrons les fenêtres et les portes ! De l'air !

Je te remercie, écris moi, donnes moi tes coordonnées, je suis certain que tu te reconnaitras dans mon action president@ffn-naturisme.com

Que comptez-vous faire pour assurer la clarté et la véracité de l'information sur le respect de la nudité dans chaque village naturiste ? En particulier sur l'information préalable (avant paiement) sur certaines interdictions de la nudité à certains endroits.

Nous avons mis en place, avec les centres de vacances avec qui nous avons signé un contrat d'agrément, une charte pour un naturisme de qualité qui doit être portée à la connaissance du public. La mise en œuvre est de la responsabilité des dirigeants. Malheureusement dans les autres, nous ne sommes pas légitimes pour intervenir sur un produit qui ne porte pas le label naturiste même si il est vendu comme tel.

Que fait la FFN pour faire légaliser la pratique du NATURISME dans les lieux naturels en France (Étangs , Lacs , Forêts , Collines , Montagnes , Plages du bord de mer ...) ?? .

La Fédération a la chance d'avoir sur ces lieux des militants regroupés en association qui travaillent sur cette question. C'est un travail de longue haleine.

Questions posées par les internautes au président de la FFN

En partant de la base de la définition du naturisme de 1974, ne faudrait-il pas que la FFN réaffirme de manière plus soutenue qu'actuellement son attachement à des valeurs plus proches de la NATURE (racine même du mot "naturisme") ?

Est-ce que la commission "avenir de la planète" entend se pré-occuper (ou pas) des sujets suivants :

- protection de la bio-diversité
- place juste de l'Homme dans la nature
- exigence de certaines "normes" (à définir) écologiques dans les centres prétendant à une affiliation à la FFN .
- communication sur un "comportement naturiste" exemplaire vis à vis de la citoyenneté écologique (tri selectif, etc...)

Peutetre qu'une adhésion (ne serait-ce que symbolique) à une association s'occupant d'environnement ou de protection de la Nature serait un autre bon moyen de communiquer.

Qu'en pensez-vous ?

C'est véritablement le cas et pour accompagner le travail de la commission la Fédération

est membre de FNE 81-83 Bd de Port-Royal 75013 Paris, **Terre Sauvage** allée Hélène Boucher 59874

Wambrechies, **Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme** 6 rue de l'Est 92100 Boulogne-

Billancourt, **Slow Food** Piazza XX Settembre, 5 12042 Bra, **LPO** 8 rue du Docteur Pujos 17305 Rochefort,

Surfrider fondation 33 all Moura 64200 BIARRITZ, **ADEV** 19 rue Guynemer 94440 Villecresnes, **SNPN** 9 rue de Cels 75 014 Paris

Est ce normal que les hommes seuls soient refusés dans certains clubs ?!

Je parle pas de ceux qui ont une erection ou prennent des photos par exemple, mais bien de ceux qui se font refusés carrément l'entrée sans vraie raison (on en a parlé ici).

Quoique a ce que j'ai compris durant mes lectures, les directeurs de centre ont le droit de dire que c'est chez eux et qu'ils font entrer qui ils veulent.

Et pourquoi ne pas fixer une interdiction s'il y a lieu, pour quelques années au bout desquelles l'exclusion n'a plus lieu d'être !?

Non ceci n'est pas normal et fait l'objet d'une répression par la loi. Voici le rappel à l'ordre diffusé.

Merci de me donner cette opportunité de faire ce rappel.

Pantin le 07/03/2014

Définition légale en France (source site du ministère de la justice)

En France, l'article 225-1 du Code pénal définit une liste de critères qui entrent dans la constitution d'une discrimination :

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes : physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

L'article 225-1-1 du Code pénal y ajoute les actes discriminatoires faisant suite à un harcèlement sexuel :

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel tels que définis à l'article 222-33 ou témoigné de tels faits, y compris, dans le cas mentionné au I du même article, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés. »

L'article 225-2 du Code pénal précise dans quelles situations la discrimination effectuée est répréhensible :

|

Questions posées par les internautes au président de la FFN

« La discrimination définie à l'article 225-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 Euros d'amende lorsqu'elle consiste :

1° à refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;

2° à entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;

3° à refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;

4° à subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ;

5° à subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ;

6° à refuser d'accepter une personne à l'un des stages visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 Euros d'amende. »

Voici donc une question : Pourquoi n'entend-on jamais la FFN à la radio ou intervenir dans les médias aux plus hauts niveaux pour parler du naturisme et de la randonue qui est maintenant connue (et acceptée) par beaucoup de monde ?

Un petit reproche : Pourquoi la FFN n'a t-elle pas soutenu AB, naturiste, lors de son procès de Perrigueux ?

C'est dans des occasions comme celles-ci que les naturistes ont besoin de soutien 😊

La fédération française de naturisme a pour mission de défendre le naturisme et la définition qui a été adoptée, que diriez-vous si elle se chargeait d'autre chose ?

Si la randonnée naturiste fait l'objet d'une communication auprès des médias, vous ne pouvez pas avoir manqué mon intervention au journal télévisé, la randonue non naturiste ne peut pas être défendue par la fédération puisqu'il ne s'agit pas de naturisme. Il ne suffit pas de se déshabiller pour être naturiste. Je vous invite à relire la définition et à me faire part de vos questions.

Merci pour cette occasion que vous me donnez de rappeler la définition.

"Le NATURISME est une manière de vivre en harmonie avec la nature caractérisée par une pratique de la nudité en commun qui a pour conséquence de favoriser le respect de soi-même, le respect d'autrui et celui de l'environnement ".

Questions posées par les internautes au président de la FFN

Une suggestion : La FFN a-t-elle l'intention de demander aux campings textiles de tolérer la nudité (pour ceux qui ne se sentent pas à l'aise dans des vêtements) au même titre que les campings naturistes tolèrent plus que largement ceux qui ne se sentent pas à l'aise avec la nudité ?

Non, c'est une question de respect. Accepterais tu que je t'impose mes règles de vie chez toi ?

La foire de Bordeaux a eu lieu en mai. Il n'a pas eu, comme depuis quelques années, de stand de la FFN. D'où ma question : pourquoi la FFN n'est pas représentée dans ces manifestations? Et la FFN a-t-elle une politique nationale concernant sa représentation dans ce type de manifestations?

La Fédération est présente chaque fois que cela est possible et qu'elle peut compter sur une équipe motivée et qui maîtrise parfaitement son sujet.

Nous constatons malheureusement que beaucoup trop d'actions nous font plus de tort que de bien.

Je t'invite à en parler ensemble.

Questions posées par les internautes au président de la FFN

est-ce que la FFN s'implique sérieusement pour la dépénalisation de la nudité ? comme l'APNEL

La Fédération milite pour la défense de la pratique du naturisme, c'est ce pourquoi elle a été créée comme tu dois savoir que l'APNEL en membre de la Fédération.

Question.

(Du même ordre que Steph22, qui touche la conception du naturisme dans sa définition.)

C'est la notion "en commun" qui me turlupine, ce terme qui fleure le collectivisme aveugle des années 70.

J'en ai déjà souvent parlé au fil des discussions.

J'ai souvent l'impression dans les discussions que l'apparence est plus importante que l'esprit, d'où ma "signature" au bas de mes commentaires.

J'aimerais une définition qui évoque plus le travail intérieur et individuel que l'adoption du naturisme implique, travail qui favorise ensuite les relations avec les autres naturistes.

En gros, je pense que si le naturisme a des valeurs, ce n'est pas en payant un séjour en centre, en mettant le "costume" de rigueur et en mimant des activités communes -apéro, rando, bain de boue, etc- qu'on les acquiert.

Je voudrais que le naturisme ne soit pas une chose superficielle.

Voici ma question : vu que la pratique de la nudité en commun est à la base du naturisme, combien de temps encore la FFN va-t-elle rester sourde et muette face à la textilisation des jeunes dans les grands centres, et qui ne seront certainement pas les naturistes adultes de demain si ça continue ?

Ta vision de la "textilisation" des jeunes naturistes m'interpelle et, permets-moi de ne pas être du même avis que toi.

Je me permets de pouvoir dire que j'ai lu les médiats depuis les années 1950, j'ai lu la définition du naturisme, j'ai commencé, en juillet une tournée des centres de vacances, on pourra toujours trouver des exemples qui tendraient à le confirmer, mais la situation d'aujourd'hui, si elle montre que le naturiste est toujours une personne pudique, ce que l'on ne saurait lui reprocher, donne à constater que le naturiste est avant tout de plus en plus respectueux de son prochain et de son environnement ce qui me rassure.

Le naturisme est un art de vivre qui s'affirme en notoriété, j'ai plaisir à l'entendre des professionnels du tourisme.

Je constate également que le naturisme est partagé par les établissements membres de la Fédération, ce qu'on ne peut exiger de ceux qui ont choisi de rester en dehors.

Aide nous à faire en sorte que tous les centres deviennent membre de la Fédération.

Questions posées par les internautes au président de la FFN

Bonjour, voici ma question :

Pourquoi ne pas déposer les mots "naturisme" et "naturiste" auprès de l'INPI pour les protéger et empêcher qu'ils soient galvaudés comme ils le sont aujourd'hui par les médias, certains centre de massage, etc... ? (j'ai même entendu dire qu'une commune près de Sète ose appeler "quartier naturiste" une zone de rencontre libertine et d'exhibition).

le mot "naturiste" est déjà protégé en classe 3 : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver (!?) par Advanced Healthcare Distributors, L.L.C. mais les autres classes sont libres

Bonjour et merci pour ta question.

Je suis désolé de devoir te dire que ce mot commun ne peut pas être protégé au niveau où tu le souhaites. Je suis d'accords avec toi pour dire que cela ne nous simplifie pas la vie.

C'est comme si je t'interdisais d'utiliser le mot bonjour. Je reste persuadé que nous avons d'autres outils pour communiquer et tu as sans doute des idées.

Même si je ne suis pas à la FFN, ni même Français... J'ai quand même une question.

Existe-t-il des chiffres sur la pratique des jeunes (pas les ados, les actifs disons 25-35ans), aujourd'hui et dans le passé, si oui, que peut-on en déduire?

Mon analyse perso et bon marché n'étant basée que sur des impressions personnelles est une très grosse diminution de leur présence dans les clubs, mais une grosse augmentation dans les centres commerciaux. La nudité n'est donc pas un frein, mais la façon de la pratiquer a changé. Si cela se vérifie ou se trouve le rôle de la FFN, la mission ne devrait-elle pas changer? (actuellement, il me semble, fort basée sur des clubs ne contenant que peu de jeunes)

bonne journée

Très bonne question, ta remarque est juste et la Fédération française de naturisme travaille à faire changer les choses dans les associations.

Je ne suis pas sûre que la pratique naturiste ait changé, mais la gestion des associations, certainement.

Certaines directions d'associations se sont approprié leur espace et s'éloignent de notre mission d'éducation populaire, cela n'est pas concevable.

Je suis preneur d'idées nouvelles pour faire évoluer favorablement la situation. Merci.

Bonsoir à tous

J'aimerais savoir si la FFN travaille ou a l'intention de travailler avec les autres fédérations de naturismes Européennes, sachant qu'en France il y a sûrement plus d'Européens que de Français qui remplissent nos centres et nos Plages.

À l'inverse il y a aussi des natu Français qui pratiquent plus à l'étranger qu'en France.

Je pense donc que des coopérations seraient nécessaires

La Fédération française de naturisme est membre actif de la fédération internationale et à ce titre travaille pleinement avec les autres fédérations.

Nous avons soumis des propositions de collaboration qui seront discutées au congrès de septembre en Irlande.

bon, voici quelle était ma question :

|

Questions posées par les internautes au président de la FFN

"La foire de Bordeaux a eu lieu en mai. Il n'a pas eu, comme depuis quelques années, de stand de la FFN. D'où ma question : pourquoi la FFN n'est pas représentée dans ces manifestations? Et la FFN a-t-elle une politique nationale concernant sa représentation dans ce type de manifestations?"

Alors, je reformule ma question :

La FFN définit-elle annuellement quelque chose comme un plan d'action, ou propose-t-elle à toutes les associations affiliées et aux centres adhérents une cohérence d'action chaque année pour faire avancer l'idée et l'acceptation du naturisme?

Pour être plus clair (si besoin), on pourrait imaginer que chaque année, en concertation la FFN et ses partenaires (régionaux et centres naturistes affiliés) choisissent quelques actions de promotion qui ainsi trouveraient écho sur tout le territoire français...en même temps. Et dont la réalisation serait dévolue aux gens de terrain régionaux, centres, camping...

Je comprends ton intervention et, oui un plan d'action est décidé chaque année et fait l'objet d'une communication à l'assemblée générale pour être retranscrite dans notre journal distribué à tous nos abonnés.

Notre difficulté principale est de pouvoir compter sur des équipes capables de parler d'une même voix.

Vous allez me dire "et la journée sans maillot?"...oui, mais je réponds, dans le sens de ma réflexion ci-dessus, par exemple :

est-ce que la FFN fait un bilan de cette action annuelle qui "ne marche pas" et cherche-t-elle avec ses partenaires les moyens de faire progresser cette manifestation?

Je fais le même constat que toi et c'est pour cela que j'ai nommé un responsable pour cette mission. La situation évoluera quand on aura dépassé des questions d'ordre personnelles.

Adoptons une vision d'éducation populaire et les choses deviendront plus simples.

La carte de la FFN est-elle obligatoire pour l'entrée dans tous les campings naturistes ???

Non

La FFN protège-t-elle ses membres en cas d'accident ? Oui

me concernant je dois faire partie de ceux et celles qui adhèrent à la FFN, sans le savoir, majorité d'ingrats et d'égoïstes, puisque nous comptons sur les autres, qui eux sont de véritables adhérents. quand je dis que j'adhère à la FFN, sans le savoir, je sous-entends qu'au lieu d'acheter une carte je me suis acheté une conduite (si tant est qu'elle était à corriger) pour cadrer avec "l'esprit" naturiste. suis-je pour autant un demi-naturiste ?

non, mais je suis en droit de culpabiliser 😊 (de ne pas adhérer à la FFN).

je précise que malgré l'absence de carte.....je ne me suis jamais perdu nulle part 😊

je demande à être convaincu, c'est le moment

je ne comprend toujours pas l'utilité de la FFN aujourd'hui.

C'est intéressant cette analyse et c'est la problématique des pays démocratiques. On est conscient de ses droits que lorsqu'ils nous sont retirés.

Une minorité de naturistes 37000 sur 1,5 million choisit l'action de la Fédération française de naturisme pour être l'interlocuteur des autorités publiques, et privées.

|

Questions posées par les internautes au président de la FFN

Chaque fois que le maillage associatif fait défaut, la pratique naturiste recule. Cela n'est sans doute pas très grave si l'on considère que nous avons déjà trop. Si la fédération disposait d'un budget plus important, elle pourrait être plus présente sur la scène, mais ses responsabilités la contraignent.

Pour quelle raison la FFN ne fait elle paraître des encarts de pub que dans des milieux fermés ? (Et autorisés)

Par manque d'audace, d'idées ou et de budget ?

Uniquement pour des questions de budget, pour les idées et l'audace, tu peux faire confiance à l'équipe.

L'audace me pousse à mettre ma vie personnelle entre parenthèse pour aller à la rencontre des responsables de centres de vacances pour trouver les financements indispensables à la mise en œuvre de notre politique.

Je compte également sur toi.

Bonjour et merci pour cette initiative !

D'abord un constat,

Oui, la com est absente ! Dommage.(vivons heureux, vivons caché, mais ça fera pas avancer la popularité, le nombre DZ pratiquant et de site).

Dans le mmême répertoire, peut on vivre caché mais apporter sa voie en adhérent sans donner d'adresse postale?

Pourez t'on imaginer un événement naturiste ouvert au public et dans un lieu public ?(a titre exceptionnel et promotionnel) puisque légal et n'avons rien a cacher en centre!

Merci!

Et bon courage a l'équipe de représentants à dirigeants ffn et tout ses bénévoles

Eric

Bonjour et merci à toi, je suis bien conscient de la situation. Oui nous n'avons rien à cacher et pouvons être fiers d'être naturiste en toute circonstances, c'est mon cas.

Cela dit, pour organiser un évènement naturiste public et ouvert, le principal obstacle c'est de pouvoir compter sur la présence de naturistes suffisamment nombreux et de tous âges représentatifs de la société. Si non nous produisons l'effet inverse et cela serait fort regrettable.

cela fait trois ans que je (re) prends cette carte pourquoi ?

juste pour avoir le droit d'entrer dans des centres naturiste qui la demande en sus de leur propre carte

alors mes questions sont simple

je parles là de façon générale ne pas y voir de jugement ou autres (je ne suis ni opposé à la ffn, ni bénévole, seulement motivez moi...)

Mais :

A quoi servent toutes ces cartes ?

Questions posées par les internautes au président de la FFN

Certainement pas à nous assurer un endroit 100 % naturiste
a priori pas à faire en sortes que le respect de la nudité et du naturisme soit appliqué
pas à recevoir une doc, une revue
pas d'autocollant

Etes vous un appuis technique (voire juridique) pour ceux qui souhaiterais ouvrir un nouveau
camping centre ou autre

Etes- vous accessibles ? ou uniquement sur Paris

en deux mots vous aurez du travail à nous faire comprendre à quoi vous servez...même si j'en ai une
idée mais moi j'ai 50 balais

va falloir motiver les jeunes..

qu'avez-vous prévu ??

allez vous nous faire part de ces changements individuellement par adhérent..? car tous les
naturistes ne sont pas membre de ce site, par le biais des différents centres ?

Va-t-il y avoir des rencontres ? etc

Ta question m'interpelle et à ta place je serais en colère et je te donnerais raison. La principale source de financement de la Fédération française de naturisme est la vente de licences. Tout licencié a le droit à l'abonnement à notre revue trimestrielle et si tu n'en bénéficies pas c'est que la personne qui t'a vendu la licence fait une rétention d'information en ne nous communiquant pas tes coordonnées. Ceci n'est pas justifiable et je t'encourage à porter réclamation.

La raison d'être de la fédération est également de pouvoir informer ses licenciés de son travail, de l'aide disponible, des contrats signés avec des centres de vacances. Toi qui es bien informé, tu sais que les centres membres de la Fédération ont signé un contrat qui inclue une charte pour un naturisme de qualité.

Si le siège de la Fédération est bien à Paris, les dirigeants sont sur tout le territoire et peuvent t'apporter les éléments d'aide dont tu as besoin. Un courrier au secrétariat et la personne qualifiée se rapproche de toi.

Pour faire en sorte que nous puissions parler avec tous nos licenciés, nous avons besoin de leurs coordonnées personnelles ce qui n'est visiblement pas le cas.

Merci pour ce coup de gueule.

Du point de vue d'un débutant, c'est très peu engageant...il semble y avoir un énorme fossé entre la
FFN et les gens présent sur les forums... et d'ailleurs sur celui de la FFN il n'y a aucune activité
autre que celle de personnes déjà très actives ici ou sur vivrenu.

Quand on débute et qu'on commence a se renseigner sur le naturisme, ce qu'on voit c'est 3 ou 4
choses :

Dans les centres, les célibataires ne sont pas admis mais les vêtements oui (???)

Les lieux où se pratique le naturisme "historiquement" ne sont pas défendu. Le naturisme ne semble
pas bien défendu auprès des autorités, des médias et dans ses bases même, au bout du compte, avec
les dérives qu'il peut y avoir dans certains endroits et qui ne semblent pas combattu.

On voit que la clandestinité est imposer a celui qui veut pratiquer en toute bonne foi.

Seul les associations locales, les clubs font des choses concrètes sur le terrain mais ils manquent de
moyen.

Pour moi une Fédération de naturistes devrait être a même de défendre ses membres, assurer la
pérennité des sites où se pratique le naturisme, le développement du nombre de site et être présente
sur place au moins temps en temps!

Il semble que la Fédération manque de professionnalisme mais nous sommes dans une époque qui
en nécessite...énormément. J'ai lu qu'il n'y avait que 2 salariés...mais comment est-ce possible???
comment imaginer une fédération de sport qui n'organsinera rien, n'aurai aucun moyen, qui ne

Questions posées par les internautes au président de la FFN

communiquerai pas, ne défendrait pas ses valeurs....et bien c'est simple dans ces conditions elle disparaît.

Ta remarque n'est pas rare et il semble que tu souffres d'un manque d'informations, ce que je ne te reproche pas. Sans doute n'est tu pas porteur d'une licence avec l'abonnement à notre revue et une protection juridique ? Tu saurais que la Fédération dépense

10% de ses ressources pour les jeunes et le sport

9% pour la formation-règlementation

23% pour l'aide à la gestion des associations

8% pour les questions d'éthique et d'éducation à la citoyenneté

37% pour la communication-éducation populaire

13% pour la gestion de la Fédération

La Fédération fait des rappels à la réglementation et notamment sur la discrimination dont tu parles.

La fédération par son maillage territorial est présente partout et s'appuie sur les membres du conseil d'administration et je t'invite à te rapprocher de celui de ta région.

Les moyens financiers de la Fédération sont tels que nous n'avons pas d'autres choix que de nous appuyer sur des bénévoles engagés et nous regrettons de ne pas pouvoir dépenser plus pour recruter du personnel.

Quand tu as 1€ en poche comment fais tu pour en dépenser 2 ?

Oui je me bats sur le terrain pour défendre le naturisme ! en ce qui concerne les dérives dont tu parles, je ne vois pas bien, pour moi il y a le naturisme point le reste est et restera autre chose.

Merci de me donner l'occasion de le faire remarquer.

Une question à laquelle on ne m'a jamais répondu :Quand j'ai découvert le naturisme, en 1999,j'ai évidemment pris une licence FFN.(Que je renouvelle tous les ans...) la FFN avait un agrément reconnu par le ministère de la jeunesse et sport, depuis, elle l'a perdu, cet agrément, pourriez-vous me dire pourquoi cet agrément lui a été retiré?

Portez-vous bien nus !

La FFN a perdu son agrément tout simplement parce qu'elle n'a pas su porter un projet d'éducation populaire.

La Fédération française de naturisme est aujourd'hui porteuse d'un projet en cours d'agrément par les ministères.

Des nouvelles très bientôt.

La ffn a sur son site des pages de "Petites annonces" dont 2 pour les offres d'emplois.

Est-ce que la FFN transmet par Mailing ses offres auprès de ses clubs associatifs afin de faciliter le "recrutement interne" ?

Questions posées par les internautes au président de la FFN

Il y a aussi 2 pages pour les demandes d'emplois? Est-ce que la FFN les transmet aux centres de vacances et associations naturistes?

Je pense que cette démarche en faveur de l'emploi et du recrutement interne qui ne coute rien pourrait être un + pour le mouvement naturiste!

Je suis très surpris qu'avec près d'un million de consultations de notre site, les associations et centres de vacances naturistes n'aient pas le réflexe de consulter. En tous cas, dès que nous recevons une demande, le secrétariat apporte rapidement une réponse.

Nous avons des liens privilégiés avec les associations et centre de vacances naturistes membres de la Fédération, fais le savoir autour de toi, je te fais confiance et te remercie dès maintenant.